

3.2- Synthèses des enjeux par groupe d'espèces

3.2.1- Les noctules (genre *Nyctalus*)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Note de risque éolien (Eurobats, 2014)	Nombre de communes de présence
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Fort	4
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Fort	2

Les deux espèces du genre « *Nyctalus* » connues en Deux-Sèvres sont notées sur la zone. Il s'agit de la **Noctule de Leisler** (*Nyctalus leisleri*) et de la **Noctule commune** (*Nyctalus noctula*).

Statut :

Toutes les noctules sont des espèces protégées par la loi française et dont la protection relève d'un intérêt communautaire (Annexe IV Directive 92/43/CEE).



Figure 6: *Nyctalus leisleri* – R. GRIGNON

Écologie :

Les noctules ont d'excellentes capacités de vol, capables de longs déplacements avec une altitude de vol moyenne à haute. Leurs émissions ultrasonores ont une longue portée. Les territoires de chasse sont majoritairement des milieux forestiers mais les noctules transitent également en milieux ouverts et peuvent se trouver à proximité des éclairages publics ou au-dessus de plans d'eau. **Leur rayon d'action en période estivale peut atteindre 25 km.** Pour leurs gîtes, les noctules ont des mœurs arboricoles, mais elles occupent aussi, grâce à une certaine plasticité, du bâti urbain et des ouvrages d'arts. **Les noctules sont également des espèces migratrices capables d'effectuer plusieurs centaines de kilomètres entre leur gîte estival et hivernal.**

Connaissance sur la zone d'étude :

La totalité des données est issue d'études acoustiques. Aucune colonie n'est connue sur la zone pour les deux espèces. Cependant, il semble assez probable que des gîtes soient présents dans ce secteur. Les deux espèces sont contactées aussi bien en période de transit qu'en période estivale mais n'ont jamais été observées en hibernation. La Noctule de Leisler ayant été observée en période estivale à proximité de la ZIP, un effort de prospection doit être fourni pour tenter de trouver les gîtes et mieux comprendre l'utilisation de la zone par les deux espèces. **Globalement, les connaissances sur les noctules restent très lacunaires et localisées sur la zone d'étude.**

Les noctules étant connues comme des espèces particulièrement concernées par les risques de mortalité liée à l'éolien, une attention particulière doit être donnée à leur prise en compte dans le projet. L'état des connaissances présente des lacunes pour ces espèces. Des compléments de prospections, a minima au sein de l'aire d'étude intermédiaire devront être réalisés pour mieux cerner leur représentativité à proximité du projet.

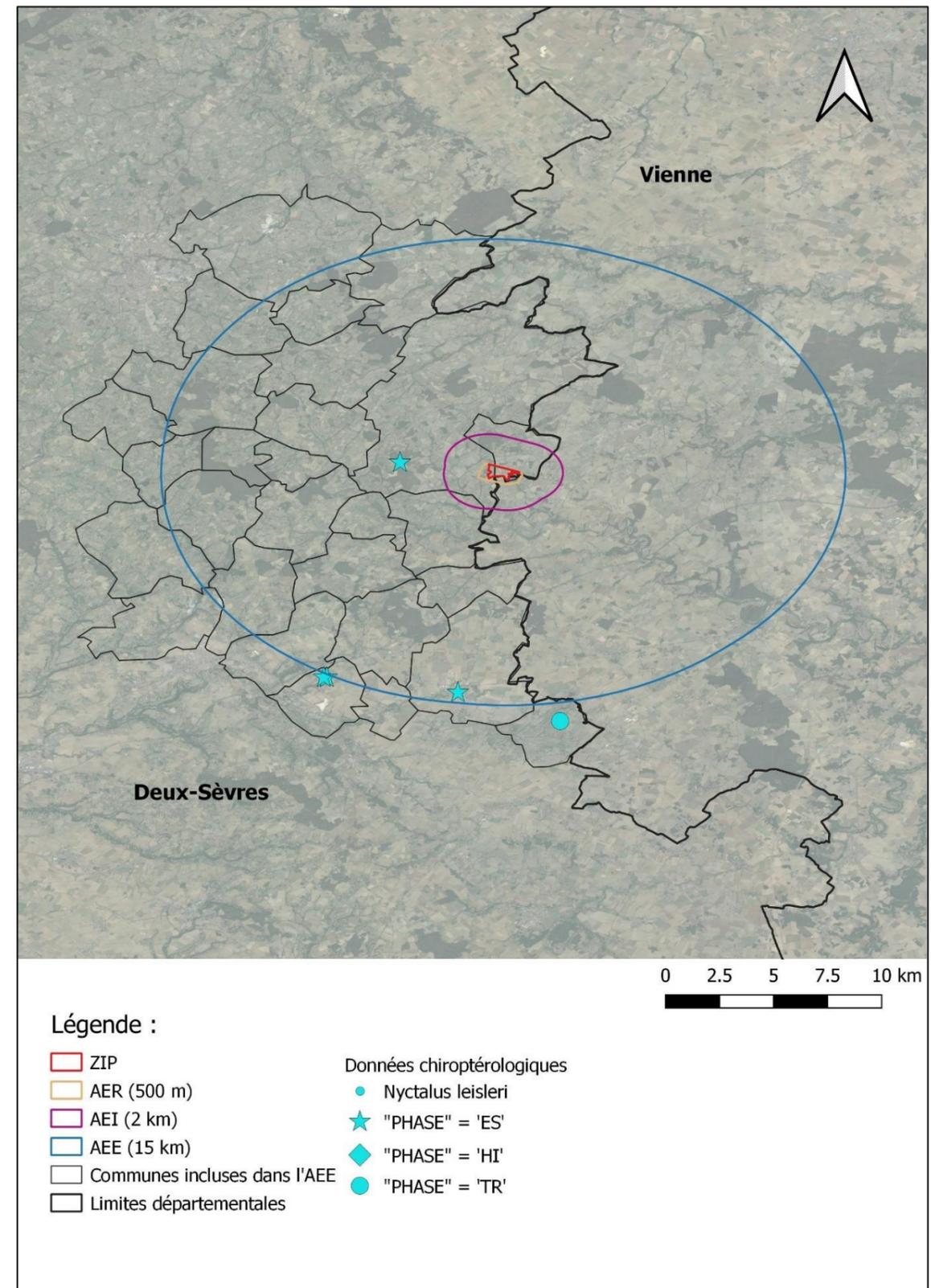


Figure 7 : Localisation des données de Noctule de Leisler au sein de l'AEE.

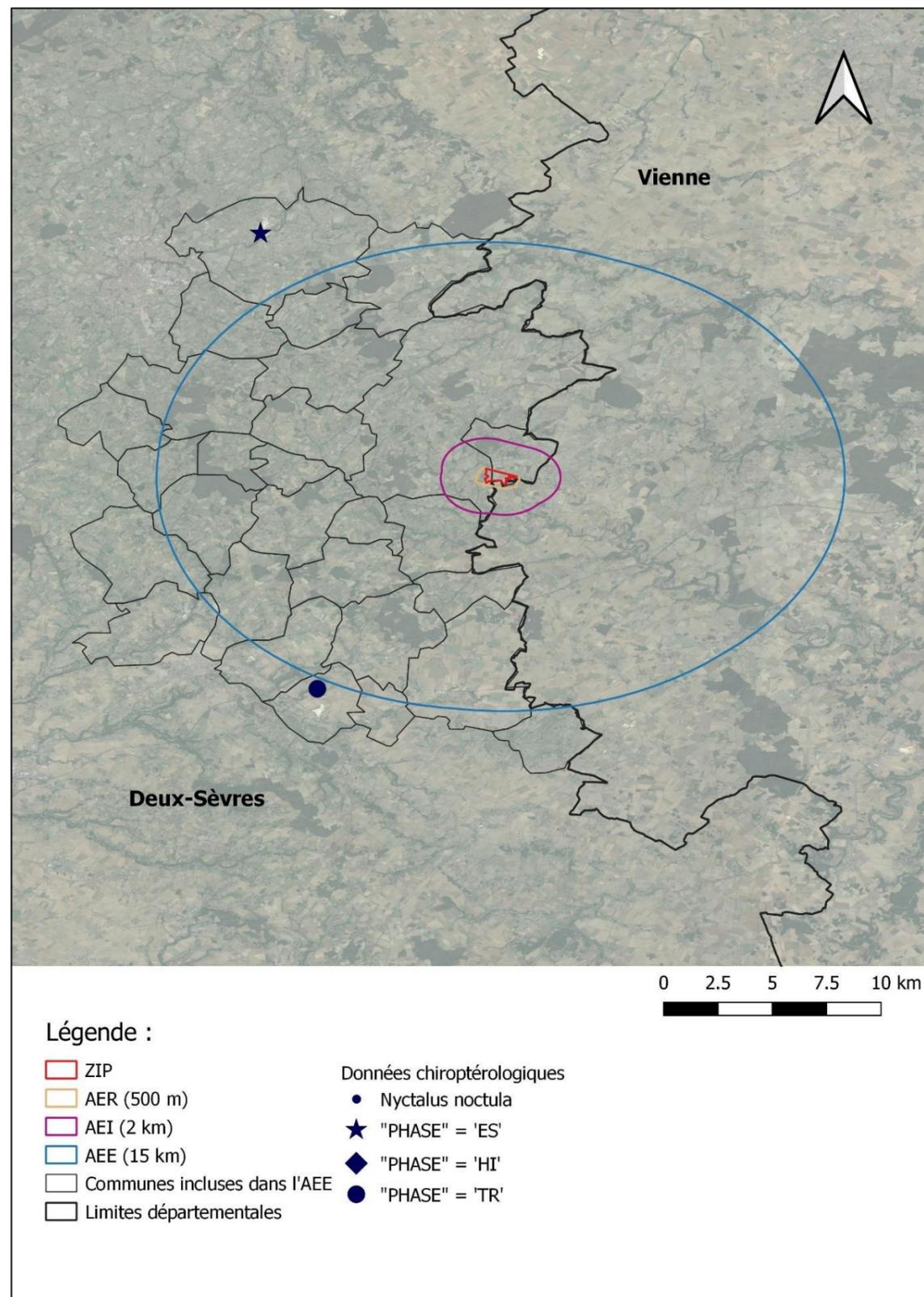


Figure 8 : Localisation des données de Noctule commune au sein de l'AEE.

3.2.2- Les pipistrelles (genre *Pipistrellus*)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Note de risque éolien (Eurobats, 2014)	Nombre de communes de présence
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Fort	11
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Fort	1
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Fort	18
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Fort	1
Pipistrelle indéterminée	<i>Pipistrellus sp.</i>	Fort	2

Les quatre espèces du genre « *Pipistrellus* » sont notées sur le secteur. Il s'agit de la **Pipistrelle de Nathusius** (*Pipistrellus nathusii*), de la **Pipistrelle de Kuhl** (*Pipistrellus kuhlii*), de la **Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*) et de la **Pipistrelle pygmée** (*Pipistrellus pygmaeus*).



Figure 9 : *Pipistrellus pipistrellus* – M. DORFIAC

Statut :

Toutes les pipistrelles sont des espèces protégées par la loi française et dont la protection relève d'un intérêt communautaire (Annexe IV Directive 92/43/CEE).

Écologie :

Les pipistrelles sont peu inféodées à un habitat précis. La Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl sont des espèces relativement « plastiques » et donc peu exigeantes en termes d'habitat. Elles sont de plus anthropophiles et se retrouvent souvent dans les zones urbanisées, pour leurs gîtes ou pour la chasse (éclairages publics, parcs et jardins, alignements d'arbres...). La Pipistrelle de Nathusius et la Pipistrelle pygmée, quant à elles, fréquentent les milieux boisés diversifiés et a une affinité pour les zones humides (plans d'eau, marais, tourbières, etc.). **Leur rayon d'action en période estivale peut dépasser 5 km.** De plus, parmi le groupe des pipistrelles, une espèce est connue pour être une **grande migratrice**, il s'agit de la **Pipistrelle de Nathusius** qui est capable d'effectuer **plus de 1000 km** entre son gîte estival et hivernal.

Connaissance sur la zone d'étude :

▪ Pipistrelle de Kuhl

Malgré un nombre important de données dans ce secteur, aucune colonie de parturition n'est à ce jour connue pour cette espèce. Au vu des nombreuses observations en période estivale, il apparaît évident que des gîtes sont présents dans ce secteur. L'espèce est aussi régulièrement contactée en période de transit mais plus rarement identifiée au sein des sites d'hibernation du secteur.

▪ Pipistrelle commune

Sur ce secteur, la quasi-totalité des données de Pipistrelle commune est issue de points d'écoute. Quelques données de capture et observations visuelles en bâti viennent s'ajouter aux données acoustiques. Neuf colonies sont avérées pour cette espèce sur les communes de Vasles (5), Coutières (2), Beaulieu-sous-Parthenay (1) et Ménigoute (1). Tout comme pour la Pipistrelle de Kuhl, au vu du nombre d'observation, il est évident que plusieurs colonies restent à découvrir dans ce secteur. L'espèce est aussi contactée en période de transit et dans quelques sites d'hibernation.

- Pipistrelle pygmée

Cette espèce a été contactée seulement une seule fois en acoustique en période de transit. Elle reste très rare dans le département.

- Pipistrelle de Nathusius

Connue pour être une espèce pouvant effectuer de longs déplacements entre ses sites de parturition et d'hibernation, la Pipistrelle de Nathusius est le plus souvent contactée en fin d'été sur la zone, lors des phases de transit / migration. De façon générale, elle est assez rare à l'échelle départementale et n'est présente à priori, seulement en période de migration. Sur le secteur, l'espèce a été observée seulement une fois. L'espèce n'a jamais été contactée en période d'hibernation.

Globalement, les connaissances sur les pipistrelles restent très lacunaires et localisées sur la zone d'étude.

Les pipistrelles sont des espèces particulièrement concernées par le risque de mortalité due à l'éolien. Des recherches ciblées de colonies de parturition de Pipistrelle commune et de Pipistrelle de Kuhl, *a minima* au sein de l'aire d'étude rapprochée, devraient être réalisées afin de mieux cerner les impacts potentiels du projet. Même si n'avons pas connaissance de l'espèce dans ce secteur, une attention particulière devra également être portée sur l'activité de la Pipistrelle de Nathusius en altitude lors des phases de migration printanière et automnale afin de mieux appréhender les risques de collisions potentiels.

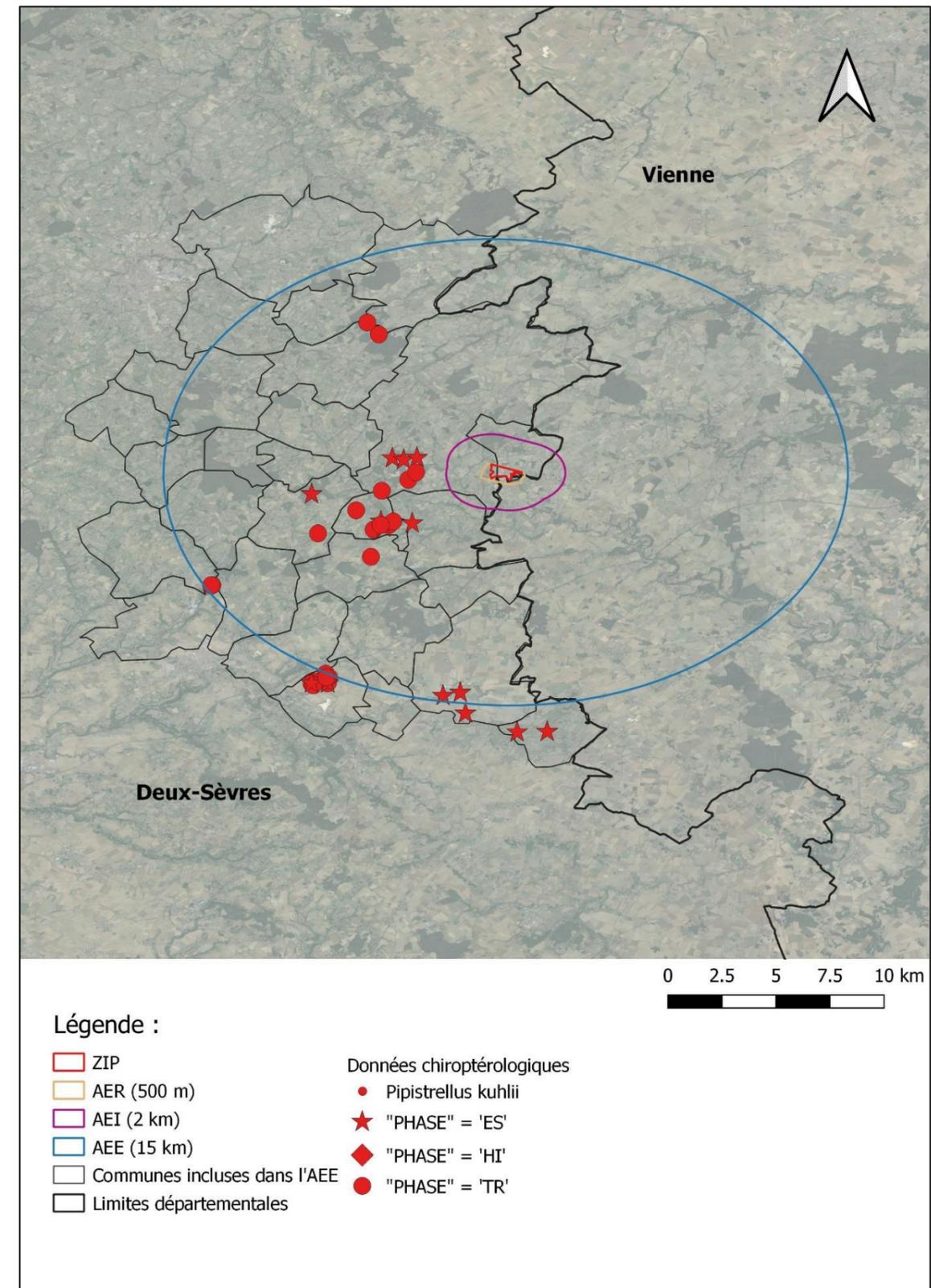


Figure 10 : Localisation des données de Pipistrelle de Kuhl au sein de l'AEE.

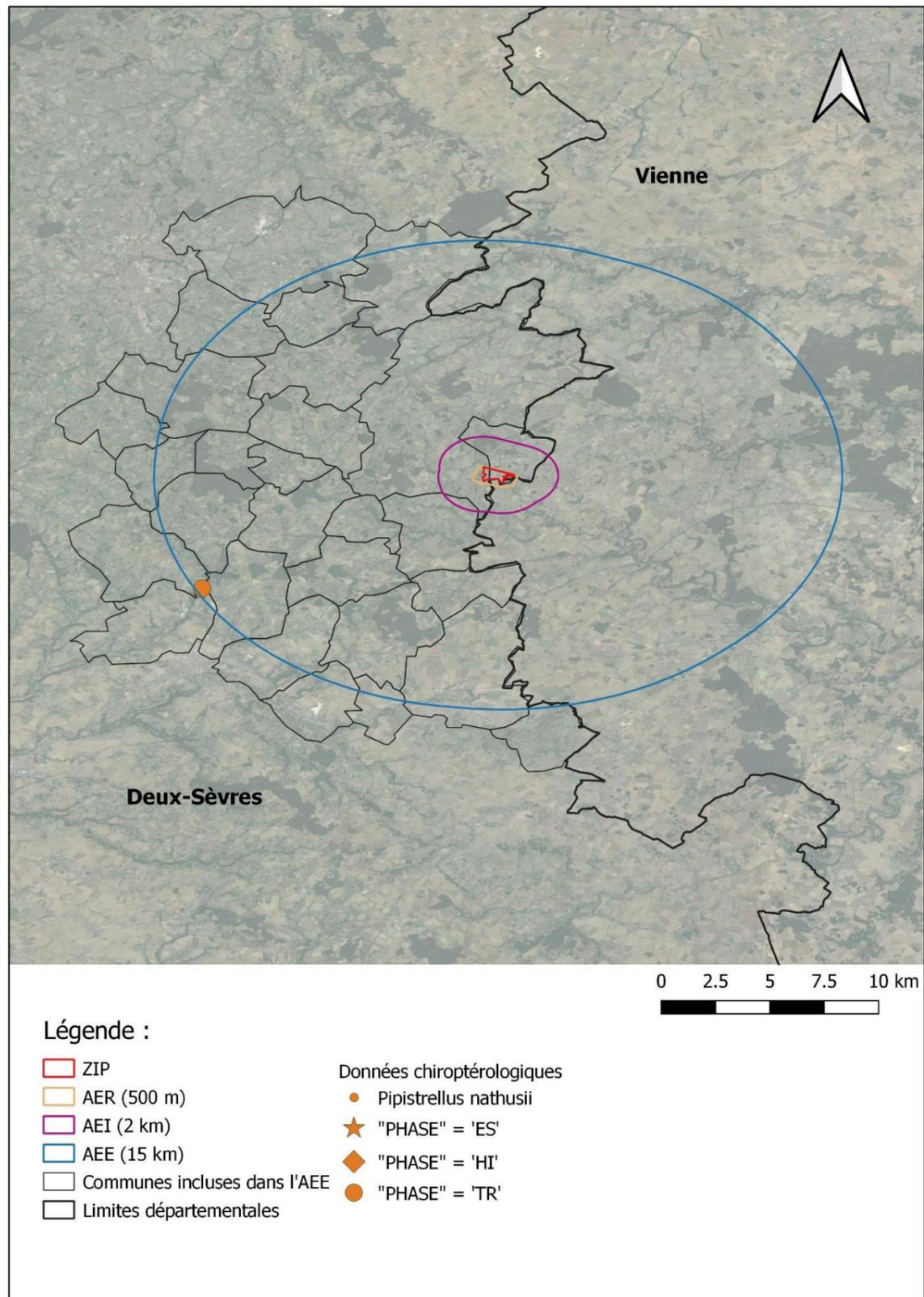


Figure 11 : Localisation des données de Pipistrelle de Nathusius au sein de l'AEE.

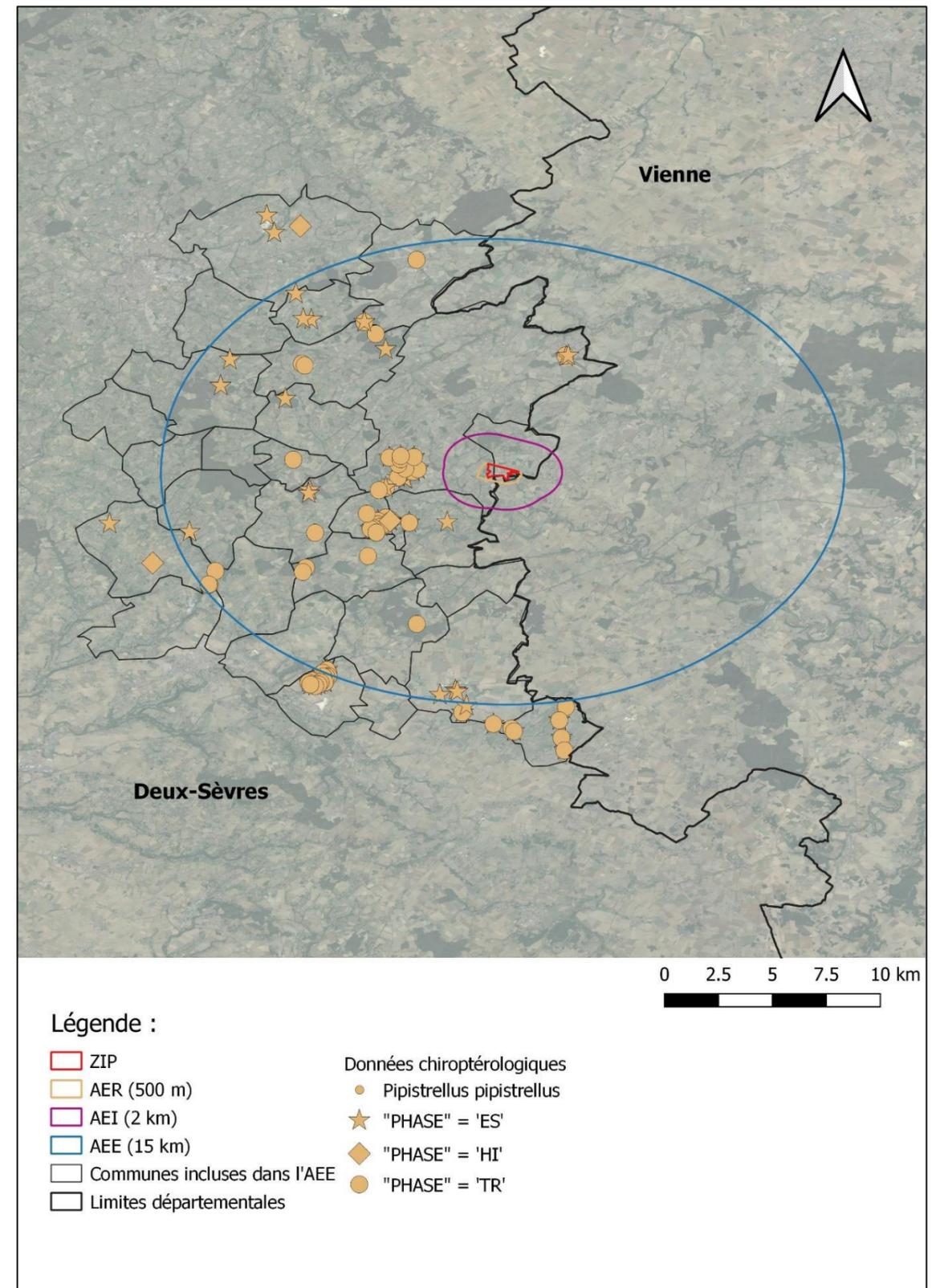


Figure 12 : Localisation des données de Pipistrelle commune au sein de l'AEE.

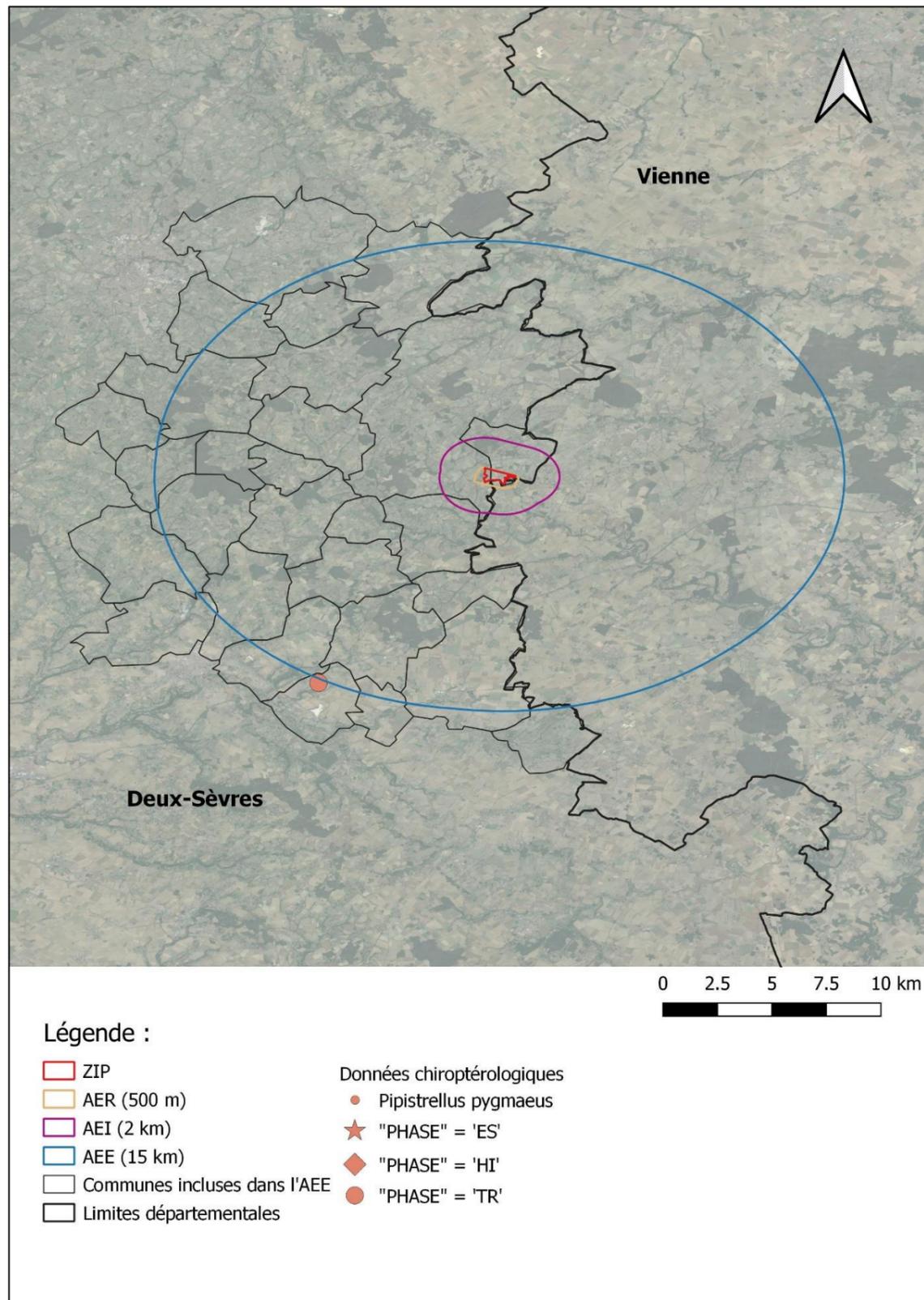


Figure 13 : Localisation des données de Pipistrelle pygmée au sein de l'AEE.

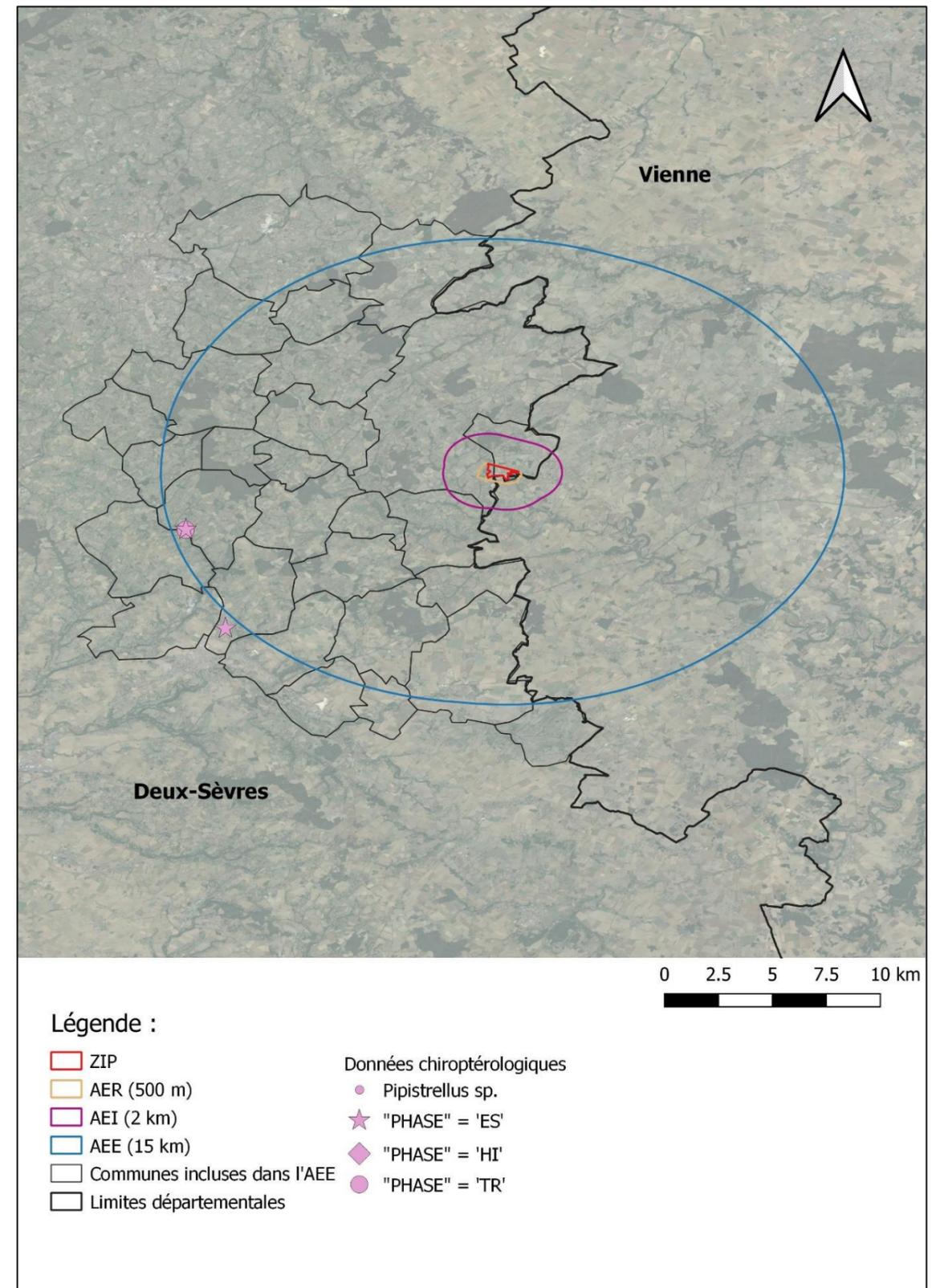


Figure 14 : Localisation des données de Pipistrelle indéterminée au sein de l'AEE.

3.2.3- Le vespertilion bicoloré (genre *Vespertilio*)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Note de risque éolien (Eurobats, 2014)	Nombre de communes de présence
Vespertilion ou Sérotine bicoloré	<i>Vespertilio murinus</i>	Fort	1

Le **Vespertilion** ou **Sérotine bicoloré** (*Vespertilio murinus*) a été observé sur le secteur.

Statut :

Le Vespertilion bicoloré est une espèce protégée par la loi française et dont la protection relève d'un intérêt communautaire (Annexe IV Directive 92/43/CEE).



Figure 15 : *Vespertilio murinus* – L. ARTHUR

Écologie :

Le Vespertilion bicoloré est une espèce recherchant les milieux ouverts comme les steppes et les landes. Il est considéré comme l'espèce la moins forestière du nord de l'Europe. C'est une chauve-souris très anthropophile et rupicole. **Son rayon d'action en période estivale peut atteindre plus de 15 km.** C'est également une espèce **migratrice**, capable de réaliser des déplacements de plus de 1 500 km entre la France et les Pays Baltes et la Russie.

Connaissance sur la zone d'étude :

Une seule donnée concernant le Vespertilion bicoloré est connue dans le département. Il s'agit d'une identification sur photographie *a posteriori*, prise sur la commune de Vasles, en avril 2002. Il est probable que cet individu était en phase de transit/migration.

Les connaissances sur la Sérotine commune restent très lacunaires et localisées sur la zone d'étude.

Le Vespertilion bicoloré est une espèce particulièrement concernée par le risque de mortalité liée à l'éolien. Même si un seul individu a été observé sur le département, il convient de réaliser des prospections complémentaires afin de mieux cerner les enjeux. Par ailleurs, les fortes capacités de déplacement de cette espèce seront à prendre en considération dans l'analyse des impacts.

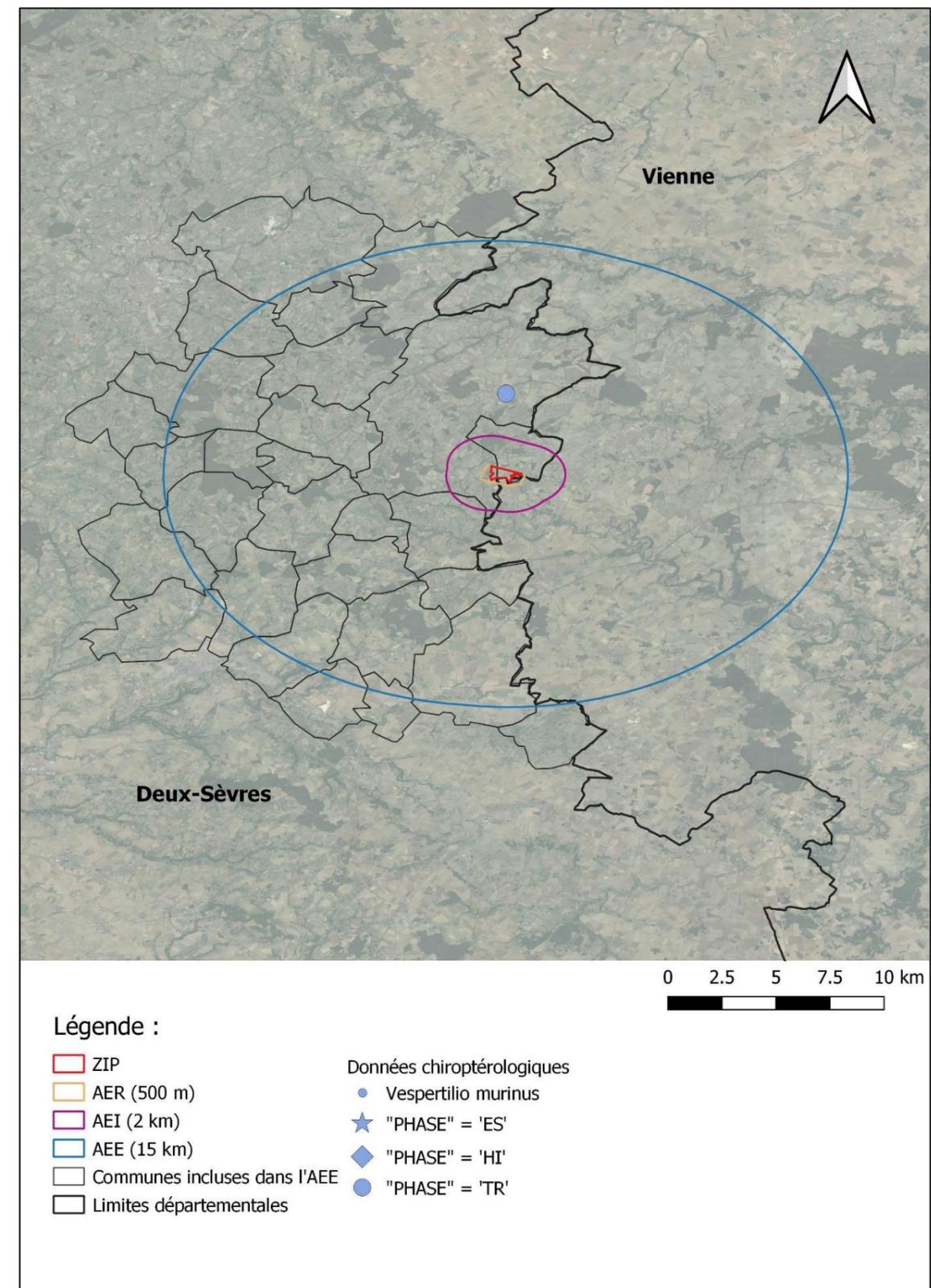


Figure 16 : Localisation des données de Vespertilion bicoloré au sein de l'AEE.

3.2.4- Les sérotines (genre *Eptesicus*)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Note de risque éolien (Eurobats, 2014)	Nombre de communes de présence
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Moyen	12

Une espèce de sérotine est notée sur le secteur. Il s'agit de la **Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*).

Statut :

Les sérotines sont des espèces protégées par la loi française et dont la protection relève d'un intérêt communautaire (Annexe IV Directive 92/43/CEE).



Figure 17 : *Eptesicus serotinus*
– L. BOURGOIN

Écologie :

La Sérotine commune, espèce relativement plastique fréquente des milieux variés : milieux ouverts mixtes, bocages, prairies, zones humides, lisières, allées de sous-bois, parcs, jardins et vergers... **Son rayon d'action en période estivale peut atteindre plus de 15 km.** Espèce anthropophile, elle semble s'être bien adaptée à l'urbanisation et les gîtes sont nombreux en bâtis. L'espèce est régulièrement contactée en chasse, dans les zones urbaines, à proximité des éclairages publics ou dans des parcs et jardins.

Connaissance sur la zone d'étude :

Sur ce secteur, la quasi-totalité des données de Sérotine commune est issue de points d'écoute. Seule une colonie de parturition est connue pour cette espèce sur la commune de Vasles et une seconde est supposée sur Pamproux. Il est possible que plusieurs colonies restent à découvrir dans ce secteur. L'espèce est aussi contactée en période de transit et de manière anecdotique en hiver.

Les connaissances sur la Sérotine commune restent très lacunaires et localisées sur la zone d'étude.

Les sérotines sont des espèces concernées par le risque de mortalité due à l'éolien. Même si une seule colonie de parturition est connue à ce jour à proximité du projet, il convient de réaliser des prospections complémentaires afin de mieux cerner les enjeux. Par ailleurs, les fortes capacités de déplacement de ces espèces seront à prendre en considération dans l'analyse des impacts.

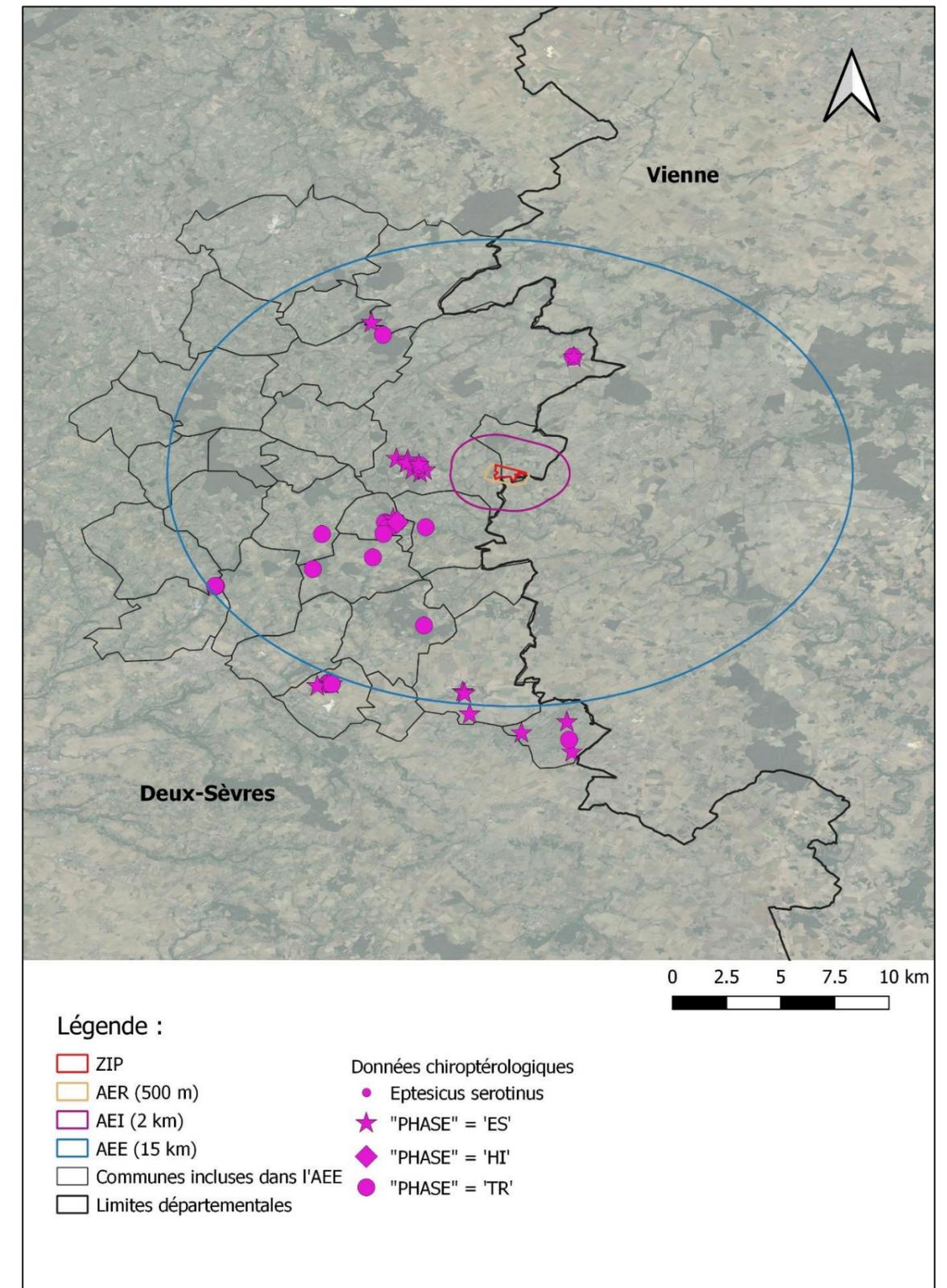


Figure 18 : Localisation des données de Sérotine commune au sein de l'AEE.